

## L'UNION FRANÇAISE DU LEVAGE DÉNONCE LES CONTRATS DÉSÉQUILIBRÉS « IMPOSÉS » PAR LES MAJORS DU BTP AUX ENTREPRISES DE LEVAGE ET REPOSITIONNE LES CGL DES LEVAGEURS

Dans un courrier adressé récemment aux acheteurs des majors du BTP, [l'Union Française du Levage](#) dénonce le manque d'équilibre de leurs contrats-cadres et la quasi impossibilité d'en négocier réellement les termes, rédigés à l'avantage de ces derniers au détriment des levageurs. L'UFL souligne en particulier le refus des grands groupes d'accepter les conditions générales de vente ou de location de leurs adhérents (alors que celles-ci sont la base légale de la négociation commerciale).

Parmi les dysfonctionnements dénoncés par l'UFL figurent notamment :

- L'application systématique de pénalités à sens unique pour des montants exorbitants,
- L'obligation pour le loueur de s'engager sur des prix pour 2 voire 3 ans, sans possibilité de les réviser pour quelque motif que ce soit, avec souvent des demandes d'alignement sur « le prix le plus bas constaté sur le marché »,
- Des clauses engageant la responsabilité des levageurs dans des proportions inacceptables (voire illégales),
- L'obligation de fournir des matériels de remplacement et de maintenir les matériels en état à des conditions financièrement irréalistes,
- Le transfert de responsabilité au détriment du loueur, alors qu'il n'a ni la maîtrise, ni la garde de l'engin loué.

**« Les déséquilibres contractuels imposés par les majors du BTP à nos adhérents ne s'inscrivent aucunement dans le cadre de la législation et les exposent donc à des poursuites judiciaires. »** indique Michel Licausi Président de l'UFL. **« Pour le bénéfice de l'ensemble du secteur et de la profession, nous les invitons à accepter de négocier les contrats portant sur les engins de levage et sommes à leur disposition pour mettre en forme des contrats équilibrés dans l'intérêt des deux parties. »**

Pour vous entretenir avec un porte-parole de l'UFL, [cliquez ici](#).

### A propos de l'UFL

Créée en 1972 sous le nom de SNUG, l'UFL rassemble les entreprises de levage et de manutention au niveau national et regroupe les fabricants d'équipements spéciaux. L'Union représente environ 80% du marché du levage français, soit près de 10 000 emplois et 450 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Elle revendique une réglementation adaptée à la circulation des grues mobiles de dernière génération. Elle est membre de l'ESTA (fédération européenne pour les transports exceptionnels et les grues mobiles). Depuis début 2016, la fédération DLR apporte son soutien logistique à l'UFL et met à profit son savoir-faire afin que l'UFL puisse concrétiser ses projets et notamment faire valoir son point de vue auprès des acteurs de son marché.

### Contacts presse

AGENCE RP CARREES

Jordan Calimé . 06 26 03 69 36 . [jordan.calime@rp-carrees.com](mailto:jordan.calime@rp-carrees.com)

Camille Paplorey . 06 46 02 62 70 . [camille.paplorey@rp-carrees.com](mailto:camille.paplorey@rp-carrees.com)